

ASSEMBLÉE NATIONALE6 novembre 2017

PLFR 2017 - (N° 363)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Giraud

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« l'excédent est restitué »

les mots :

« les excédents respectifs sont restitués ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.